

Sainte-Martine, le 20 décembre 2022

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 20 décembre 2022, à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents :
Monsieur Christian Riendeau
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Monsieur Jacques Jodoin
Madame Caroline Ouellette

Monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier, et madame Joanie Ouellet, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est une assemblée extraordinaire du conseil, convoquée dans le but de traiter des sujets suivants :

- Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2023 de la Municipalité de Sainte-Martine
- Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2023, 2024 et 2025

Conformément à l'article 425 du *Code municipal du Québec* et au *Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine*, l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 32.

Adoptée

2022-12-180 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Caroline Ouellette
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Sainte-Martine, le 20 décembre 2022

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025

La mairesse invite le directeur général et greffier-trésorier à faire une présentation, à l'aide d'un document PowerPoint.

Période de questions

La première période de questions peut être visionnée via l'enregistrement diffusé en différé sur le site Web de la Municipalité de Sainte-Martine sous l'onglet « Séances du conseil municipal », à la section « Séances extraordinaires précédentes (20 décembre 2022) » à la vingt-troisième seconde de la vingt-deuxième minute d'enregistrement (00 : 22 : 23)

2022-12-181 : Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2023 de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu que selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé

D'adopter le budget de fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Martine pour l'année 2023, au montant de 8 525 748 \$ pour le volet des revenus, au montant de 8 049 648 \$ pour le volet des dépenses et au montant de 476 100 \$ pour les affectations.

La mairesse appelle le vote sur cette résolution :

Votent en faveur : Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Madame Mélanie Lefort

Votent contre : Monsieur Christian Riendeau
Monsieur Jacques Jodoin
Madame Caroline Ouellette

Les commentaires des conseillers municipaux sont notés.

Monsieur Christian Riendeau

Je vote contre. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je vote contre, je ne suis pas contre l'ensemble de l'œuvre, mais la finalité. Cela n'a pas été un exercice facile que de préparer ce budget. Tout le monde a travaillé très fort, je sais pertinemment qu'il était impossible d'arriver avec une hausse sous l'IPC. Cependant, j'aurais aimé adoucir le choc en essayant le plus possible de tenir compte de la capacité des citoyens à absorber ce choc, il y avait certaines décisions ou choix difficiles à faire et nous ne nous sommes malheureusement pas entendus.

Sainte-Martine, le 20 décembre 2022

Malgré le fait qu'il n'y a pas eu de consensus, il faut continuer d'avancer et regarder en avant.

Monsieur Normand Sauvé :

C'est mon 9e budget auquel je participe et certainement le plus difficile à adopter.

J'invite les citoyens à aller jeter un coup d'œil à nos bâtiments de traitement de l'eau potable sur la rue Sainte-Marie. Nos employés municipaux ont installé des contreventements pour soutenir le toit qui menace de s'écrouler. Je ne parlerai pas des équipements à l'intérieur qui sont dans le même état. Le réservoir d'eau est d'une capacité de 500 citoyens alors que la municipalité en dessert environ 4 000. Il n'y a pas de génératrice de secours. Comme discuté précédemment, toutes les conduites souterraines sont originales et il y a même des conduites qui datent de l'aqueduc Dupras! Le conseil repousse les travaux nécessaires depuis longtemps et le temps de les réaliser est arrivé. Mon devoir en tant que conseiller est de maintenir une saine gestion et d'avoir des infrastructures en bon état. Je n'ai pas l'intention de laisser des infrastructures en ruines à la fin de mon mandat. Ce budget est un pas dans la bonne direction et pour cette raison je vote pour.

Monsieur Dominic Garceau :

Dans la même optique que monsieur Sauvé, ce budget a été l'un des plus difficiles à faire. Nous avons demandé à l'administration de ne pas injecter de surplus puisque cela nous met dans l'embarras les années suivantes. Cette façon de faire nous permet de ne pas avoir à faire face à une hausse incroyable pour les prochaines années, ce que nous voulons éviter. L'administration a comme ordre d'être très vigilante sur les dépenses. Nous devons faire des investissements et nous voulons entretenir la municipalité comme nous entretenons notre maison, pour le bien des générations futures.

Madame Carole Cardinal :

Je me prononce pour la proposition budgétaire. Ma position s'appuie sur deux principales raisons.

- 1. La nécessité de sécuriser l'investissement le plus important que la plupart d'entre nous feront au cours de notre vie: notre maison. Je veux que nos maisons soient bien desservies par des infrastructures saines. Ce budget permet de tendre vers cet objectif.*
- 2. Ma deuxième motivation est de respecter aussi les citoyens qui veulent une municipalité qui offre des services. Nous aurions pu couper ces services qui font de notre municipalité un endroit où il est agréable de vivre. J'entends les citoyens de mon quartier qui aime notre communauté animée et c'est pour cela que je veux une saine gestion, j'ai regardé ligne par ligne les dépenses, mais je ne veux pas couper drastiquement.*

En définitive, pour moi, il faut que notre municipalité en garantisse sa sécurité. Il faut des tuyaux sains qui limitent les pertes, un réservoir qui nous permet de ne plus avoir de pertes d'alimentation en eau, des rues sécuritaires et un milieu de vie pour nos enfants et pour nous-mêmes. Je suis donc en accord avec cette augmentation. Bien qu'on aimerait tous pouvoir offrir une augmentation plus faible dans cette période économique trouble, je maintiens que nous prenons la bonne décision. Sainte-Martine rend ses citoyens fiers et pour maintenir ce statut, il faut investir.

Sainte-Martine, le 20 décembre 2022

Monsieur Jacques Jodoin :

Je suis d'accord avec mes conseillers à la table que le budget n'a pas été facile. J'ai toujours défendu les citoyens et je le ferai toujours. Le contexte inflationniste qu'on vit présentement n'est pas évident, surtout pour les personnes âgées dont le revenu est précaire. De mon côté, j'aurais préféré injecter du surplus dans le budget pour diminuer les comptes de taxes.

Je serai toujours présent pour défendre mes citoyens.

Madame Caroline Ouellette :

J'ai voté contre le dépôt du budget 2023, parce que ce n'est pas un secret pour personne, 2023 s'annonce une période très difficile financièrement. La tendance des prix est à la hausse et l'inflation nous force tous à faire des choix, des choix difficiles. La même chose s'applique au niveau municipal.

Avec le contexte actuel, il était bien sûr impossible de parler d'un taux d'augmentation sous l'inflation. Faire fonctionner une municipalité c'est coûteux.

Un travail énorme a été fait en lien avec le budget 2023, merci à l'administration et à mes collègues, malheureusement nous ne sommes pas arrivés à un consensus.

J'estime que nous devons faire tous les efforts de rationalisation et de restructuration possible afin de réduire le taux de taxation à un niveau raisonnable pour les citoyens compte tenu de la situation économique.

En terminant, je veux mentionner que malgré l'issue de la soirée, 2023 est une nouvelle année et je veux et je vais continuer de travailler en équipe avec mes collègues afin d'offrir, au meilleur de mes connaissances, une gestion responsable pour nos citoyens et citoyennes.

Madame Mélanie Lefort :

C'est donc à moi de trancher, mais juste avant, je souhaite vous adresser quelques mots sur le budget 2023 :

Tout d'abord, je tiens à remercier mes collègues qui ont exercé leur rôle ce soir ainsi que d'avoir expliqué aux citoyens les raisons de leur vote.

Tout le monde est affecté par le contexte économique actuel, nous en sommes très conscients. Et comme vous pouvez le constater, nos discussions et nos sessions de travail entourant le budget n'ont pas été des plus faciles. Nous nous sommes ralliés sur plusieurs éléments de coupures et d'autres non.

*Ce budget, nous l'avons épluché ligne par ligne, et ce, à plusieurs reprises. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous voyons la maison moyenne payer 268\$ de taxes foncières de plus cette année, mais c'est **LA** chose à faire.*

Pourquoi ?

Premièrement, le budget de l'année dernière fut adopté à l'unanimité par tous les membres du conseil présent ici ce soir. Budget dans lequel nous avons injecté 395 000 \$ de surplus pour boucler le budget de fonctionnement. Nous étions tous conscients qu'en débutant l'exercice budgétaire 2023, il nous fallait partir de plus loin et récupérer le surplus injecté.

Sainte-Martine, le 20 décembre 2022

Deuxièmement, en juin dernier, après consensus du conseil, nous acheminions à la direction générale les orientations afin qu'elle débute la préparation du budget 2023. À ce moment, l'IPC était déjà à 8.1% et dans le haut de notre liste, il y avait l'orientation suivante :

*- **Boucler le budget de fonctionnement sans injecter de surplus***

*Cette orientation lui a d'ailleurs été transmise dès son embauche. La direction générale la respecte avec le budget qui est présenté aujourd'hui. Et, c'est un pas important vers la saine gestion financière de notre municipalité. Vous comprenez donc qu'à notre première session de travail, nous devons déjà trouver 395 000 \$ + perte de 135 000 \$ de revenus du côté agricole à cause du nouveau rôle d'évaluation + toutes les quotes-parts qui ont augmenté. De plus, avec le nouveau rôle dans lequel les maisons ont augmenté d'environ 46 %, cela signifie **premièrement** que les propriétaires voient leur actif prendre de la valeur et **deuxièmement** c'est une augmentation moyenne d'environ 875 \$ que les citoyens auraient eu à faire face si nous avons maintenu les taux de taxation à leur valeur de 2022. Bien, évidemment que nous avons baissé le taux de taxation amenant l'augmentation moyenne de 268 \$.*

Pour aider les citoyens, ils pourront payer leur compte de taxes en 4 versements au lieu de 3. De plus, les personnes de 65 ans et plus pourraient avoir droit à une subvention relative à une hausse de taxes municipales offerte par le gouvernement du Québec s'ils répondent aux critères exigés. Je vous invite à visiter le site de Revenu Québec pour voir si vous êtes admissibles et en savoir plus.

En terminant, sur un plan plus personnel, je savais qu'en me présentant à la mairie, il restait quelques défis au niveau des finances de la municipalité et je ne me suis pas enfuie, au contraire, j'ai décidé en toute connaissance de cause de poursuivre et de me lancer dans ce nouveau rôle de mairesse. Le conseil des années passées a réussi à augmenter le surplus de la municipalité qui était quasi inexistant à notre arrivée. Notre auditrice stipule qu'en général, un surplus équivalent à 20 % du budget d'une municipalité est sain et recommandé. Nous partions de loin et avons maintenant un coussin raisonnable. Aujourd'hui, c'est la fin de l'utilisation du surplus dans le budget de fonctionnement et c'est une administration plus motivée que jamais à livrer leurs projets respectifs. Ensuite, il nous reste à travailler sur nos assiettes fiscales et le renouvellement de nos infrastructures.

*Je tranche donc **POUR** l'adoption du budget 2023 de la municipalité de Sainte-Martine.*

Le vote étant majoritairement en faveur, la résolution est adoptée.

Adoptée à la majorité

2022-12-182 : Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2023, 2024 et 2025

Attendu que selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Sainte-Martine, le 20 décembre 2022

Attendu que le programme triennal des immobilisations est financé par différentes sources tels le fonds de roulement, le budget de fonctionnement, des emprunts, les surplus libres, et certains programmes de subvention;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine, pour les années 2023, 2024 et 2025, lequel prévoit des dépenses de 4 442 410 \$ pour l'année 2023, 5 215 460 \$ pour l'année 2024 et 3 677 230 \$ pour l'année 2025.

Adoptée

Période de questions

La deuxième période de questions peut être visionnée via l'enregistrement diffusé en différé sur le site Web de la Municipalité de Sainte-Martine sous l'onglet « Séances du conseil municipal », à la section « Séances extraordinaires précédentes (20 décembre 2022) » à la treizième seconde de la huitième minute de la première heure d'enregistrement (1 : 08 : 13).

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 21 h 05.

Mélanie Lefort
Mairesse

Daniel LeBlanc
Directeur général
Greffier-trésorier